



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 202412170771 – Modification du tableau des effectifs –
Renouvellement d'un emploi aidé – Contrat « Parcours Emploi
Compétences »

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que Conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement ;

Précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Rappelle que par délibération n° 20231221077 en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'agent technique à temps complet 35/35ème d'une durée de 12 mois dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences », aidés par une prise en charge au taux de 45% du SMIC brut, sur une durée modulable entre 20 et 26 heures hebdomadaires ;

Expose d'une part qu'il est toujours nécessaire de garantir et de renforcer les missions des services techniques dont l'entretien des espaces verts ;

Rappelle que le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé aux employeurs du secteur non marchand, mentionnés, en particulier les Collectivités Territoriales. Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel et peut, aux fins de développer l'expérience et les compétences du salarié prévoir une période d'immersion auprès d'un autre employeur ;

Propose à l'Assemblée, le renouvellement d'une convention PEC prescrites dans le cadre du CUI pour une durée de 12 mois concernant le secteur technique pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires aidés par une prise en charge au taux de 45% du SMIC brut (taux de prise en charge pour les ZRR selon arrêté préfectoral du 30 avril 2024), sur une durée de 26 heures hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-202412170771-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 16 voix pour,

Approuve le renouvellement de la convention PEC prescrites dans le cadre du CUI pour une durée de 12 mois concernant le secteur technique pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires aidés par une prise en charge au taux de 45% du SMIC brut, sur une durée de 26 heures hebdomadaires, à compter du 2 janvier 2025.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir en la matière

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-216602300-20241217-202412170771-DE

